

PROCLAMATION D'ÉLECTION de la personne candidate

Municipalité <u>Ville de Gracefield</u>	Date du scrutin <u>2021 11 7</u> Année Mois Jour
--	--

Je, SYLVAIN HUBERT,
Présidente ou président d'élection, proclame, par la présente, que

Mélanie Prénom Lefebvre Nom

a reçu la majorité des votes légalement donnés et que,
par conséquent, a été élue ou élu au poste de

OU

est ou reste la seule personne candidate et que,
par conséquent, a été élue au poste de

mairesse ou maire

conseillère ou conseiller

Poste #4
Arrondissement, district, quartier ou poste (nom ou numéro)

La personne élue a fourni l'adresse ci-dessous, dans sa déclaration de candidature, pour établir son éligibilité.

16, rue St-Joseph App. Gracefield J0X 1W0
Numéro et nom de voie Municipalité Code postal

SIGNATURE

Sylvain Hubert
Présidente ou président d'élection 2021 10 1
Année Mois Jour

IMPORTANT

Dans les 30 jours suivant la proclamation de votre élection, vous devrez déclarer sous serment que vous exercerez votre fonction dans le respect de la loi et du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux en vigueur dans la municipalité.